



Le présent registre contenant deux feuillets, et destiné à inscrire les actes des mariages, qui seront dressés par l'officier de l'état civil de la commune d'Amoreux, a été coté par premier et dernier et paraphé sur chaque feuillet, par nous Sabri Barthélemy juge au tribunal de premier arrondissement du département du terrain à Gaillac, le président du tribunal, occupé à d'autres fonctions - le vingt quatre décembre 1807. G. Barthélemy, juge

Premier feuillet.

Le mille huit cent huit et le deuxième jour du mois de juillet à huit heures du matin pardevant nous Pierre Gaubert, maire faisant les fonctions d'officier de l'état civil de la commune d'Amoreux, canton de Cordes arrondissement de Gaillac, département du terrain sont comparus Jean Delmas cultivateur âgé de vingt ans ou fils majeur de François Delmas cultivateur âgé de cinquante ans et de celle ses mariés domiciliés avec ses père et mère de Labourette commune d'Amoreux assisté autorité de son dit père d'une part et celle ses âgé de quinze ans fille mineure de Jean An et de Catherine Gayraud assistée et assisté de son dit père cultivateur âgé de quarante huit ans domiciliés avec ses père et mère de la paroisse commune dudit Amoreux d'autre part les quels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux après leur avoir donné lecture de la publication du dit mariage qui a été faite devant la principale porte de notre maison commune savoir le douze et treize, jour du mois de juin dernier à l'heure de dix heures et qu'il n'y a eu aucune opposition au dit mariage, et de lecture de naissance de Jean Delmas qui constate qu'il est né le troisième jour du mois de juillet mille sept cents quatre vingt sept et de lecture de naissance de celle ses qui constate qu'elle est née le vingt quatrième jour du mois de juin mille sept cents quatre vingt trois faisant droit à la requête après avoir donné